

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ANTONIN
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

À une séance **ordinaire** du Conseil de ville de Saint-Antonin tenue en la salle du conseil située au Centre Réjean-Malenfant le **17 novembre 2025** à 19 h 30 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Steeve Levesque
Siège #2 - Mathieu Tremblay
Siège #3 - Martine St-Pierre
Siège #4 - Yannick Tremblay
Siège #5 - Alain Turcotte
Siège #6 - Stephane Soucy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis Fortin. À moins de mention contraire, Monsieur le Maire participe au vote. Sont également présents: Mesdames Chantal Bouchard, trésorière et greffière adjointe, Gabrielle Thibault, directrice Ressources humaines et Communications, Karine Vincent, directrice du Développement et des relations avec le milieu, Caroline Pinguet, secrétaire aux greffes et François Viel, directeur adjoint des Travaux Publics.

37 personnes assistent à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Mot du nouveau conseil municipal. Le maire remercie la population de leurs appuis durant les élections, les nouveaux élus affirment qu'ils exercent leur mandat avec transparence et honnêteté, en veillant à ce que chaque citoyen soit traité avec respect tout au long de leur mandat.

2025-11-304

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du **17 novembre 2025**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 -** Séance ordinaire du 1er octobre 2025
 - 4.2 -** Séance extraordinaire du 3 octobre 2025
- 5 - FINANCES**
 - 5.1 -** Approbation des déboursés du mois d'octobre 2025
- 6 - DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 6.1 -** Nomination d'un maire suppléant
 - 6.2 -** Changement de signataires - Caisse Desjardins
 - 6.3 -** Transfert d'autorité de signatures
 - 6.4 -** Fermeture du bureau municipal temps des fêtes
 - 6.5 -** Renouvellement d'adhésion à la FQM pour l'année 2026

6.6 - Demande de don paniers de Noël - Comité Fraternité & Engagement

7 - TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Autorisation de paiement - Groupe Colas - Pavage des rues 2e demande

7.2 - Contrat de surveillance pour le développement des rues Nadeau et Dupont

7.3 - Embauche d'un journalier chauffeur à temps plein

7.4 - Embauche d'un journalier chauffeur à temps partiel

8 - DÉVELOPPEMENT

8.1 - Conseiller représentant MADA - Municipalité amie des aînés

8.2 - Conseiller représentant - Corporation de développement

8.3 - Conseiller représentant - Comité du Parc Forestier

9 - RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

9.1 - Résolution N°2 de l'entente avec le TAT

10 - INCENDIE

10.1 - Embauche d'un nouveau pompier - Monsieur Jimmy Michaud

10.2 - Autorisation de paiement - Soudure RGM 2018 inc.

11 - URBANISME

11.1 - Conseiller représentant le conseil de Ville au CCU

11.2 - Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme

12 - LOISIRS

12.1 - Autorisation de paiement - Demande de paiement # 15 Centre sportif Desjardins

13 - AUTRE SUJET - LOCAL DES JEUNES

14 - PÉRIODE DES QUESTIONS

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que le maire, Monsieur Denis Fortin, a fait lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Martine St-Pierre,
Appuyé de Monsieur Mathieu Tremblay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en ajoutant dans le point "autres sujets" le local des jeunes.

ADOPTÉE

3 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Pas de questions sur l'ordre du jour.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Turcotte,
Appuyé de Monsieur Yannick Tremblay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-11-306

4.2 - Séance extraordinaire du 3 octobre 2025

Copie du procès-verbal de cette séance extraordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Stéphane Soucy,
Appuyé de Monsieur Mathieu Tremblay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

5 - FINANCES

2025-11-307

5.1 - Approbation des déboursés du mois d'octobre 2025

Présentation de la liste des dépenses incompressibles pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2025 au montant de 166 998,77 \$.

Présentation de la liste des factures d'achats inscrites sur la liste suggérée des paiements automatiques pour la période d'octobre 2025 au montant de 286 301,44 \$.

CONSIDÉRANT que la trésorière atteste que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Martine St-Pierre,
Appuyé de Monsieur Yannick Tremblay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2025 au montant de 453 300,21 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Ville et fait partie intégrante de la présente résolution, comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE

6 - DIRECTION GÉNÉRALE

2025-11-308

6.1 - Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin désire donner une chance à chacun de ces élus afin d'être nommé maire suppléant en alternance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer le prochain maire suppléant pour la période de novembre 2025 à mai 2026.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Stéphane Soucy,
Appuyé de Madame Martine St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin nomme monsieur Mathieu Tremblay à titre de maire suppléant pour la période de novembre 2025 à mai 2026, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

Le maire suppléant, monsieur Mathieu Tremblay, a les mêmes droits et pouvoirs que le maire pour siéger sur le Conseil de la MRC de Rivière-du-Loup et à signer les chèques et autres documents en l'absence du maire, Monsieur Denis Fortin.

ADOPTÉE

2025-11-309

6.2 - Changement de signataires - Caisse Desjardins

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Antonin a procédé à un changement de maire et de maire suppléant à la suite des élections municipales 2025;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les pouvoirs de signature auprès de l'institution bancaire afin d'assurer la continuité des opérations financières de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yannick Tremblay,
Appuyé de Monsieur Alain Turcotte,
Et résolu à l'unanimité,

QUE Monsieur Denis Fortin, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin, tous les documents bancaires requis, incluant l'ouverture et la gestion de comptes, les chèques, les dépôts, les transferts et tout autre document nécessaire aux opérations financières.

QUE Monsieur Mathieu Tremblay, maire suppléant, est aussi autorisé à signer les chèques et documents nécessaires aux opérations financières en l'absence du maire.

QUE les pouvoirs de signature précédemment accordés à l'ancien maire, Monsieur Michel Nadeau, et au maire suppléant, Monsieur Alain Castonguay, soient révoqués auprès de l'institution bancaire Desjardins.

QUE la présente résolution soit transmise immédiatement à l'institution bancaire afin qu'elle procède aux modifications nécessaires.

ADOPTÉE

2025-11-310

6.3 - Transfert d'autorité de signatures

CONSIDÉRANT que Monsieur Michel Nadeau agissait à titre de maire et détenait à ce titre l'autorité de signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin, tout document, contrat, entente, certificat ou autre acte officiel requis dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT que Monsieur Denis Fortin a été dûment élu et occupe désormais la fonction de maire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Tremblay,
Appuyé de Steeve Levesque,
Et résolu à l'unanimité,

QUE l'ensemble des pouvoirs de signature précédemment attribués au maire Monsieur Michel Nadeau soient dès maintenant transférés au nouveau maire, Monsieur Denis Fortin;

QUE Monsieur Denis Fortin soit autorisé à signer tous les documents, contrats, ententes, certificats, avis ou autres actes officiels pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin, conformément aux lois et règlements applicables;

QUE toute mention antérieure identifiant Monsieur Michel Nadeau comme signataire officiel soit remplacée, à compter de l'adoption de la présente résolution, par Monsieur Denis Fortin.

ADOPTÉE

2025-11-311

6.4 - Fermeture du bureau municipal temps des fêtes

CONSIDÉRANT qu'il y a une possibilité de fermer uniquement les bureaux administratifs pendant le congé des Fêtes 2025-2026;

CONSIDÉRANT que c'est une période de l'année qui est très peu achalandée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yannick Tremblay,
Appuyé de Monsieur Stéphane Soucy,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des Fêtes soit du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 inclusivement.

ADOPTÉE

2025-11-312

6.5 - Renouvellement d'adhésion à la FQM pour l'année 2026

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin est membre de la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) depuis 2006;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à la FQM procure différents avantages à la Ville, notamment via son offre de formations, les outils permettant de s'acquitter de nos responsabilités, les assurances, l'accès à des professionnels de divers domaines, etc.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Turcotte,
Appuyé de Monsieur Mathieu Tremblay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin renouvelle l'adhésion à la FQM pour l'année 2026 au montant de trois mille neuf cent quarante-six dollars et soixante-trois sous (3 946,63 \$) plus taxes.

ADOPTÉE

2025-11-313

6.6 - Demande de don paniers de Noël - Comité Fraternité & Engagement

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin a reçu une demande d'aide financière du Comité Fraternité et Engagement, le 5 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que l'objectif premier du Comité Fraternité et Engagement est de collecter des dons pour la fabrication de paniers de Noël qui sont remis aux personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT qu'il fait également du dépannage alimentaire d'urgence pour les personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT que la Ville tient à offrir son soutien au Comité Fraternité et Engagement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Martine St-Pierre,
Appuyé de Monsieur Yannick Tremblay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin appuie le Comité Fraternité et Engagement en contribuant un don de mille dollars (1 000.00 \$)

ADOPTÉE

7 - TRAVAUX PUBLICS

2025-11-314

7.1 - Autorisation de paiement - Groupe Colas - Pavage des rues 2e demande

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux de pavage des rues;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Antonin a reçu l'autorisation de paiement pour la facture 4397674 du Groupe Colas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steeve Tremblay,
Appuyé de Monsieur Alain Turcotte,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture 4397674 au montant de trois cent vingt-deux mille trois cent cinquante-six dollars et cinquante-trois sous (322 356,53 \$) moins la retenue, plus les taxes applicables, au Groupe Colas Québec inc., soit un montant de trois cent trente-trois mille cinq cent soixante-six dollars et quarante-huit sous (333 566,48 \$).

ADOPTÉE

2025-11-315

7.2 - Contrat de surveillance pour le développement des rues Nadeau et Dupont

CONSIDÉRANT le nouveau développement des rues Nadeau et Dupont;

CONSIDÉRANT que la conformité des travaux doit être vérifiée selon l'avancement de ces derniers et que la pérennité desdits travaux repose sur une surveillance efficace et rigoureuse;

CONSIDÉRANT que l'offre de services de Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur, inclut les travaux suivants:

- Réunion de démarrage et de fin de chantier;
- Surveillance en chantier et au bureau;
- Directives de changement;
- Vérification des dessins d'atelier et fiches techniques;
- Recommandation de paiement;
- Attestation des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Turcotte,
Appuyé par Monsieur Stéphane Soucy,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin accepte l'offre de services de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour la surveillance des travaux de développement des rues Nadeau et Dupont, pour un montant de trente et un mille cinq cent trente dollars (31 530 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2025-11-316

7.3 - Embauche d'un journalier chauffeur à temps plein

CONSIDÉRANT les postes vacants au service des Travaux Publics,

CONSIDÉRANT que Monsieur Steve Guérette a déposé sa candidature au poste de journalier-chauffeur à temps plein;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a émis une recommandation favorable aux membres du Conseil de ville pour l'embauche de Monsieur Steve Guérette au poste de journalier-chauffeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mathieu Tremblay,
Appuyé de Monsieur Steeve Levesque,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin procède à l'embauche de Monsieur Steve Guérette à titre de journalier-chauffeur et ce à compter du 24 novembre 2025;

QUE les conditions d'embauche et salariales soient en fonction de la convention collective liant la Ville de Saint-Antonin et le SYNDICAT DES EMPLOYÉ.ES MUNICIPAUX DE ST-ANTONIN (CSN)

ADOPTÉE

2025-11-317

7.4 - Embauche d'un journalier chauffeur à temps partiel

CONSIDÉRANT les postes vacants au service des Travaux Publics,

CONSIDÉRANT que Monsieur Sébastien Caron Pelletier a déposé sa candidature au poste de journalier-chauffeur saisonnier hivernal;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a émis une recommandation favorable aux membres du Conseil de ville pour l'embauche de Monsieur Sébastien Caron Pelletier au poste de journalier-chauffeur saisonnier hivernal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yannick Tremblay,
Appuyé de Monsieur Stéphane Soucy,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin procède à l'embauche de Monsieur Sébastien Caron Pelletier à titre de journalier-chauffeur saisonnier hivernal, et ce à compter du 24 novembre 2025;

QUE les conditions d'embauche et salariales soient en fonction de la convention collective liant la Ville de Saint-Antonin et le SYNDICAT DES EMPLOYÉ.ES MUNICIPAUX DE ST-ANTONIN (CSN).

ADOPTÉE

8 - DÉVELOPPEMENT

2025-11-318 **8.1 - Conseiller représentant MADA - Municipalité amie des aînés**

CONSIDÉRANT que la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) vise à améliorer la qualité de vie des aînés et à favoriser leur participation active à la communauté;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Antonin doit désigner un élu responsable du dossier "aînés" de la municipalité pour siéger au comité MADA et assurer le lien entre ce comité et le conseil de ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Martine St-Pierre,
Appuyé de Monsieur Steeve Levesque,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin nomme monsieur Stéphane Soucy à titre d'élu responsable du dossier "aînés" de la ville au comité MADA

QUE ce dernier soit chargé de participer aux rencontres, de représenter les intérêts de la ville et d'assurer la communication entre le comité MADA et le conseil municipal.

ADOPTÉE

2025-11-319 **8.2 - Conseiller représentant - Corporation de développement**

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement est un organisme à but non lucratif dont le but est de stimuler le développement économique et attractif de la ville de Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Antonin doit désigner un représentant officiel pour siéger à la Corporation de développement et assurer le lien entre cette corporation et le conseil de ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mathieu Tremblay,
Appuyé de Monsieur Stéphane Soucy,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin nomme monsieur Alain Turcotte à titre de représentant officiel de la ville à la Corporation de développement;

QUE ce dernier soit chargé de participer aux rencontres, de représenter les intérêts de la ville et d'assurer la communication entre la Corporation de développement et le conseil de ville de Saint-Antonin.

ADOPTÉE

2025-11-320

8.3 - Conseiller représentant - Comité du Parc Forestier

CONSIDÉRANT que le comité du Parc Forestier est un comité formé dont l'objectif est de planifier le développement de cet espace vert situé au cœur de la Ville de Saint-Antonin en respect avec les zonages de celui-ci et que ces espaces sont destinés à être accessibles à la population et aux visiteurs dans un souci d'exploration et de conservation de la nature au cœur de la ville de Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Antonin doit désigner un représentant officiel pour siéger au comité du Parc Forestier et assurer le lien entre ce comité et le conseil de ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yannick Tremblay,
Appuyé de Monsieur Steeve Levesque,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin nomme monsieur Mathieu Tremblay à titre de représentant officiel de la ville au comité du Parc Forestier;

QUE ce dernier soit chargé de participer aux rencontres, de représenter les intérêts de la ville et d'assurer la communication entre le comité du Parc Forestier et le conseil de ville.

ADOPTÉE

9 - RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

2025-11-321

9.1 - Résolution N°2 de l'entente avec le TAT

CONSIDÉRANT la résolution 2025-05-149 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Antonin tenue le 26 mai 2025 et par laquelle une demande était notamment formulée envers le Syndicat des employé-es municipaux de Saint-Antonin (CSN) (ci-après le « Syndicat ») à l'effet de destituer l'employé 03-0404 de ses fonctions de représentant syndical;

CONSIDÉRANT la plainte selon les articles 3, 12, 14 et 111.33 du Code du travail (RLRQ, c. C-27) datée 27 juin 2025 et modifiée le 22 juillet 2025 logée devant le Tribunal Administratif du Travail par le Syndicat et l'employé 03-0404;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Turcotte,
Appuyé de Monsieur Yannick Tremblay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil de ville de Saint-Antonin rescinde la résolution 2025-05-149 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Antonin tenue le 26 mai 2025.

ADOPTÉE

10 - INCENDIE

2025-11-322 10.1 - Embauche d'un nouveau pompier - Monsieur Jimmy Michaud

CONSIDÉRANT que les besoins du service de la sécurité publique se font grandissants d'année en année afin d'être en mesure de fournir une force de frappe adéquate dans le respect du schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jimmy Michaud a postulé pour être pompier à temps partiel et que le service des Incendies de Saint-Antonin recommande son embauche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Stéphane Soucy,
Appuyé de Monsieur Steeve Levesque,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin embauche Monsieur Jimmy Michaud à titre de pompier volontaire;

QUE les conditions d'embauche et salariales soient en fonction des ententes préétablies et applicables aux autres pompiers du service des Incendies de Saint-Antonin.

ADOPTÉE

2025-11-323 10.2 - Autorisation de paiement - Soudure RGM 2018 inc.

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Antonin a reçu une facture de la compagnie Soudure RGM 2018 inc. concernant la fabrication et l'installation de garde-corps, d'une passerelle et d'un escalier escamotable pour le site d'entraînement des pompiers;

CONSIDÉRANT que les dépenses pour le site d'entraînement sont prévues dans le budget 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mathieu Tremblay,
Appuyé de Madame Martine St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro 4381 de quatorze mille quarante dollars (14 040,00 \$)

plus les taxes applicables à la compagnie Soudure RGM 2018 inc. Le budget sera pris à même les revenus de la taxe d'immobilisations.

ADOPTÉE

11 - URBANISME

2025-11-324

11.1 - Conseiller représentant le conseil de Ville au CCU

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) doit inclure, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme, un conseiller ainsi que le maire;

CONSIDÉRANT que suite aux élections municipales 2025, le conseil de ville doit nommer un nouveau représentant au CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Turcotte,
Appuyé de Madame Martine St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin nomme monsieur Yannick Tremblay, membre du Comité Consultatif d'Urbanisme pour une période de deux ans, soit jusqu'au mois de décembre 2027;

QUE ce dernier soit chargé de participer aux rencontres, de représenter les intérêts de la ville et d'assurer la communication entre le Comité Consultatif d'Urbanisme et le conseil de ville.

ADOPTÉE

2025-11-325

11.2 - Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que quatre postes sur le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de Saint-Antonin sont échus en décembre 2025 et que ces membres désirent renouveler leur mandat pour une période de deux ans (1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mathieu Tremblay,
Appuyé de Monsieur Alain Turcotte,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le renouvellement des mandats de Messieurs Raymond Guay, Michel Gagnon et Pierre D'Astous, et de madame Caroline Desjardins, comme membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) de Saint-Antonin pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Voici le tableau des dates de renouvellement de mandat des membres du CCU.

Poste no	Membre	Fin du mandat
1	Raymond Guay	Décembre 2027
2	Bernard Labrie	Décembre 2026
3	Pierre D'Astous	Décembre 2027
4	Rosaire Labonté	Décembre 2026
5	Michel Gagnon	Décembre 2027
6	Maxime Bélanger	Décembre 2026

7	Caroline Desjardins	Décembre 2027
8 - Conseiller	Yannick Tremblay	Décembre 2027
9 - Maire	Denis Fortin	4 ans

ADOPTÉE

12 - LOISIRS

2025-11-326

12.1 - Autorisation de paiement - Demande de paiement # 15 Centre sportif Desjardins

CONSIDÉRANT les travaux effectués en septembre 2025 pour la construction du centre sportif et de la patinoire;

CONSIDÉRANT que la firme Atelier Guy architectes a procédé à la recommandation de la demande de paiement # 15 et que notre chargé de projet l'a approuvée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yannick Tremblay,
Appuyé de Monsieur Stéphane Soucy,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro 007772 de Construction Marcel Charest et Fils, au montant de trois cent soixante-huit mille deux cent quarante-quatre dollars et douze sous (368 244,12 \$) moins la retenue de 10 %, plus les taxes applicables, soit un montant total à verser de trois cent quatre-vingt-un mille quarante-neuf dollars et quatre-vingt-un sous (381 049.81 \$).

ADOPTÉE

13 - AUTRE SUJET - LOCAL DES JEUNES

Le conseil de ville va se pencher sur ce dossier afin que les travaux puissent débuter rapidement.

14 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Plusieurs citoyens ont félicité le maire, les conseillers et la conseillère pour leur élection.

Des questions sur différents sujets ont été posées, le maire et les conseillers ont répondu.

2025-11-327

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Monsieur Alain Turcotte,
Et résolu unanimement,

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 30.

Denis Fortin, maire

Chantal Bouchard, trésorière
et greffière adjointe